



# CHARTRE ESG

## de GEFIP

GEFIP Juin 2019

---

GEFIP a décidé de s'engager officiellement sur le respect de critères fondamentaux, E,S,G (Environnement, Social, Gouvernance) au sein de son activité de gestion pour compte de tiers, comme pour la vie de l'entreprise.

Ce document vise à détailler la prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement mis en place chez GEFIP pour la gestion des fonds, comme pour la gestion des comptes sous mandat et dans le fonctionnement de l'entreprise elle-même.

### A. PRINCIPES FONDAMENTAUX CHEZ GEFIP

**GEFIP a intégré dans cette charte les valeurs sur lesquelles la société s'est construite et s'est développée avec ses associés et ses salariés depuis sa création en 1975. Ces valeurs reposent sur quelques principes fondamentaux :**

- La société est guidée par des objectifs généraux de justice, de respect mutuel et de saine gestion ;
- La société cherche à favoriser un développement durable et vertueux, fondé sur le suivi des objectifs à favoriser et d'autres à proscrire :

#### **Objectifs à favoriser :**

- La protection de la personne humaine ;
- La défense des libertés fondamentales ;
- La protection de la biodiversité et de l'environnement ;
- L'entretien et le développement de l'éthique.

#### **Objectifs à proscrire :**

- Les activités de nature criminelle ;
- La marchandisation de l'être humain et les manipulations génétiques ;
- Le recours à l'endettement excessif.

#### **Cette charte répond à différentes recommandations internationales de référence :**

- La déclaration universelle des droits de l'homme ;
- La charte de l'ONU ;
- Les principes de l'Investissement Responsable édictés par les Nations Unies.



## **B. INTEGRATION DES CRITERES E, S ET G AU SEIN DE L'ENTREPRISE GEFIP :**

### **Gestion du personnel :**

- La société veille à ce que son personnel évite, dans le cadre professionnel, tout comportement qui se révélerait incompatible avec les principes fondamentaux cités ci-dessus, sans préjudice des droits et libertés individuels.
- Elle invite son personnel à exercer leur fonction avec probité, humanité, loyauté et courtoisie et de faire preuve de compétence, de diligence et de prudence à l'égard de toutes les parties interférant avec GEFIP.
- Deux chartes GEFIP « Qualité Interne » et « Satisfaction Client » ont été diffusées auprès du personnel pour s'assurer que l'exigence soit à la hauteur de l'éthique.

### **Offre de services :**

- La société propose des services qui visent un développement durable, sans préjudice de la recherche d'une saine efficacité économique (liquidité, sécurité et rendement).

### **Impact :**

- La société s'efforce d'améliorer son impact environnemental, notamment en termes de consommation de papier, d'électricité et de recyclage suivant les recommandations de l'audit environnemental interne réalisé en 2018.

## **C. INTEGRATION DES CRITERES E, S ET G AU SEIN DE SES ACTIVITES DE GESTION POUR COMPTE DE TIERS :**

GEFIP intègre dans son processus de gestion financière des critères extra-financiers couvrant les thématiques E, S et G en complément des critères financiers et techniques.

GEFIP a mis en place une politique d'exclusion de son champ d'investissement toute société dont l'activité aurait un lien direct avec le jeu, le tabac, la pornographie, la manipulation du génome humain et les mines anti personnelles.

En ce qui concerne les critères extra financiers, GEFIP concentre son expertise sur la notation des entreprises, en vue d'élaborer des portefeuilles d'investissement dont les sous-jacents offrent déjà un niveau d'implication éthique élevé et/ou en amélioration.

### **Méthodologie :**

Pour remplir ces objectifs, GEFIP utilise les informations chiffrées et qualitatives produites par le bureau d'études « SUSTAINALYTICS ». Spécialisé en recherche ESG depuis plus de 25 ans, ce bureau d'études couvre plus de 11 000 entreprises mondiales avec 250 analystes spécialisés par secteur ou par thématique.

Sustainalytics définit et quantifie les risques extra-financiers auxquels sont exposés les entreprises à travers 140 secteurs d'activité. Le bureau d'études évalue dans un second temps les moyens mis en œuvre par chaque société pour couvrir ces derniers.

L'efficacité de la gouvernance et des actions mises en place par la direction de l'entreprise détermine le risque extra-financier résiduel non couvert (« risk score ») auquel reste soumis l'entreprise.

Ce dernier est quantifié par une note allant de 0 à 100 (0 représentant un risque inexistant ou totalement couvert).



GEFIP porte également une attention particulière à l'analyse des incidents ayant généré des controverses. Ces dernières sont de natures variées (gouvernance, éthique des affaires, problèmes environnementaux...) et peuvent être plus ou moins sévères. La notation des controverses s'échelonne de 0 à 5 (5 étant le niveau le plus grave).

GEFIP privilégie les sociétés présentant un « risk score » relativement faible (0 à 30) et une note de controverse inférieure à 4.

Au-delà du résultat général publié pour chaque entreprise, GEFIP porte un regard plus attentif aux critères cités ci-dessous sans pour autant les considérer comme exclusifs :

### La gouvernance d'entreprise :

- Implication politique ;
- Déclaration des rémunérations ;
- Indépendance du conseil d'administration.

### Le social :

- Taux de rotation des employés ;
- Taux d'accident au travail sur longue période.

### L'environnement :

- Émissions carbonees ;
- Utilisation des ressources et traitement des déchets.

## D. REPORTING ET COMMUNICATION AUPRES DES CLIENTS

### Reporting :

- GEFIP a mis en place un reporting du suivi de l'exposition de ses fonds aux risques extra-financiers (« manageable risk »), aux mesures mises en place par l'entreprise pour adresser ces risques (« management score ») et le risque extra-financier résiduel qui en résulte (« risk score »).
- GEFIP communiquera les niveaux de controverse auxquels sont exposés les différents portefeuilles (les controverses pouvant être liées aux fournisseurs, aux chaînes d'approvisionnement, à l'éthique de l'entreprise, à sa gouvernance...).
- GEFIP publiera l'empreinte carbone de ses portefeuilles gérés.

### Communication auprès des clients :

- L'exposition aux risques extra-financiers et le niveau de controverse des fonds GEFIP seront renseignés dans la fiche mensuelle destinée aux clients ou prospects « avertis » ainsi que dans le rapport trimestriel à l'attention des clients privés sous mandats.
- Deux fois par an, GEFIP communiquera sur les risques extra-financiers pour chacun des fonds, sur les principales controverses, ainsi que sur l'empreinte carbone de chaque portefeuille.



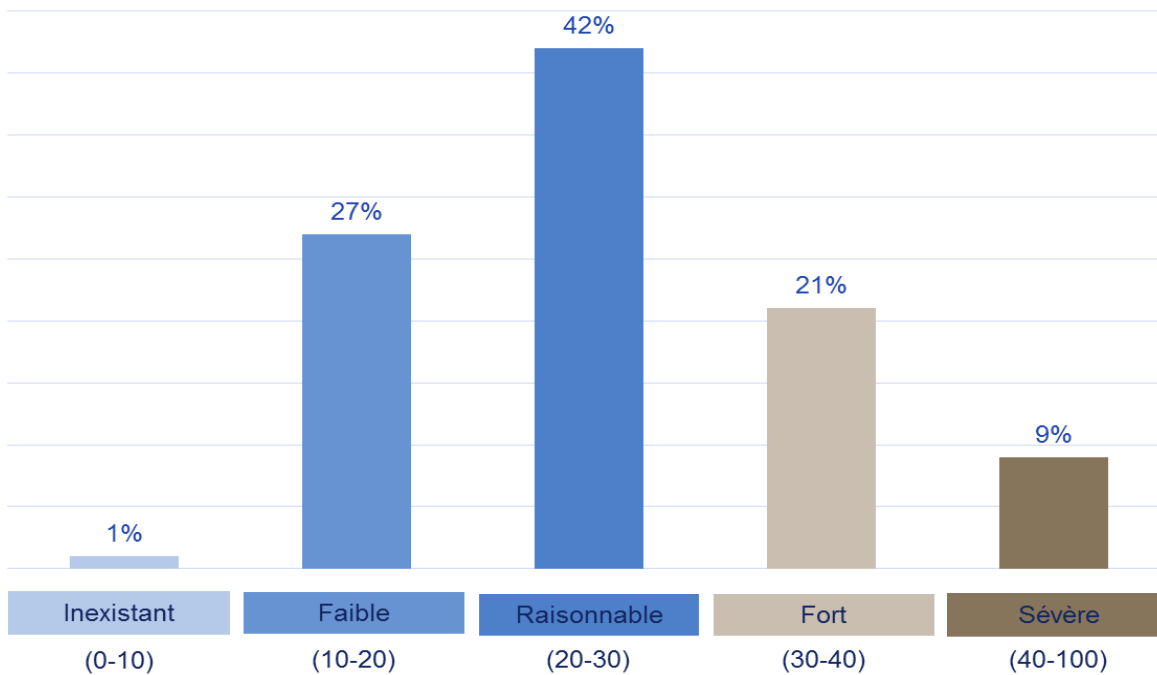
**Principaux résultats de l'analyse ESG des fonds GEFIP :**

Les entreprises détenues dans les fonds GEFIP sont en moyenne raisonnablement exposées au risque résiduel extra-financier. Leur « risk score » se situe dans la fourchette basse de l'intervalle (20-30) cf. Annexe ci-dessous.

Fonds	Taux de couverture	Risk score	Appréciation qualitative
GEFIP Dynamique	83%	23.6	<i>Raisonnable</i>
GEFIP Invest - Euroland	92%	20.5	<i>Raisonnable</i>
GEFIP Invest - Rendement	89%	24.7	<i>Raisonnable</i>
GEFIP Invest - Patrimoine	94%	24.3	<i>Raisonnable</i>

Source : GEFIP, Sustainalytics. Données à fin juin 2019

**Annexe : répartition d'un échantillon de 3680 entreprises en fonction de leur exposition au risque résiduel extra financier (« risk score »)**



Source : GEFIP, Sustainalytics. Données à fin novembre 2018